



PROCÈS-VERBAL N°6

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : vendredi 20 février 2026

Présent(s) : MM. ANDEOLE Eric, BERLY Jean-Michel, CHAPILLON Jean-Claude, LECOURT Thierry, ROUELLE Maurice, BENOIT Raymond

Excusé(s) :

Assistent :

La prochaine réunion est le 16 mars 2026

Les décisions de ce P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

Le procès-verbal N°04 est validé par la CFTIS lors de sa réunion du 22 janvier 2026. Le procès-verbal N°05 est en cours de validation.

Référent éclairage & référent surface de jeu : Monsieur Jean-Michel BERLY

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux.

Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

La Commission rappelle qu'en l'absence d'autorisation d'ouverture au public ou d'attestation administrative de capacité, la capacité spectateur de l'installation est de zéro.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ST SEBASTIEN DE MORSENT - GYMNASE PIERRE JANVIER - NNI 276029901

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande classement initial en FUTSAL 4 et des documents transmis :

- AOP du 26.08.2019
- AAC du 29.01.2026 (complément)
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau FUTSAL 4 jusqu'au 20/02/2036.

VAL DE REUIL - GYMNASE DU PARC DES SPORTS - NNI 277019903

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande classement initial en FUTSAL 4 et des documents transmis :

- AOP du 04.06.1993
- Plan de masse
- Plan de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau FUTSAL 4 jusqu'au 20/02/2036.

1.2 Confirmation de classement

BOUAFLES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 270970101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 06/10/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 12.01.2026 effectué par M. GOSSE, M. ROHART et M. FOLLIN, membres de la CDTIS de l'Eure.
- AOP du 15.01.2026

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 20/02/2036.

ST SEBASTIEN DE MORSENT - GYMNASSE PATRICK GUILLERME - NNI 276029902

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en FUTSAL 4 et des documents transmis :

- AAC du 29.01.2026
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau FUTSAL 4 jusqu'au 20/02/2036.

TREIS SANTS EN OUCHE - STADE PHILIPPE TRUMEL 1 - NNI 275160101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 15/12/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 16.12.2024 effectué par M. BENOIT et M. GODARD, Président et membre de la CRTIS de l'Eure.
- AAC du 05/02/2026

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 20/02/2036.

TREIS SANTS EN OUCHE - STADE PHILIPPE TRUMEL 2 - NNI 275160102

Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 15/12/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 20/02/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

TREIS SANTS EN OUCHE - STADE FOOT5 AVEC PALISSADES - NNI 275165501

Cette installation n'a jamais été référencée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du formulaire FOOT5 palissades.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS confirme la conformité de l'installation au cahier des charges FAFA.

PONT AUDEMER - GYMNASSE DU PARC DES SPORTS ALEXIS VASTINE - NNI 274679902

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande classement initial en FUTSAL 2 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 22.01.2026 effectué par M. BENOIT et M. GODARD, Président et membre de la CDTIS de l'Eure

La CRTIS demande que lui soient transmis les documents suivants :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AOP

A la réception des documents, la CRTIS transmettra le dossier à la Fédération.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LA VIEILLE LYRE - Stade Bernard Mercier 2 - NNI 276850102

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en niveau E7 (LED) et note l'absence d'avis préalable.

- Relevé d'éclairement en date du 22/11/2023 :
 - Éclairement moyen : 104 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.22
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.40

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

ST SEBASTIEN DE MORSENT - GYMNASSE PIERRE JANVIER - NNI 276029901

Cet éclairage n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en EFUTSAL 4 (LED) et note l'absence d'avis préalable et d'étude d'éclairement.

- Relevé d'éclairement en date du 29/09/2025 :
 - Éclairement moyen : 451 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.54

- Facteur d'uniformité U2h : 0.71

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau EFUTSAL 3 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT DU CALVADOS DE FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

LISIEUX - STADE DE HAUTEVILLE 1 - NNI 143660301

Cette installation a été classée T7Prov SYN jusqu'au 09/06/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier suite à l'étude des documents transmis :

- Tests in-situ en date du 22.01.2026
- AOP du 27.09.1999

En raison de l'aménagement de gradins béton et de places PMR, la CRTIS demande qui soit transmis un AOP mis à jour.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 09/12/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

DEAUVILLE - STADE FOOT5 AVEC PALISSADES - NNI 142205501

Cette installation n'a jamais été référencée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du formulaire FOOT5 palissades.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS confirme la conformité de l'installation au cahier des charges FAFA.

CAEN - STADE STADE DE VENOIX 2 - NNI 141180602

Cette installation a été classée T4 SYN jusqu'au 02/11/2034

La Commission Régionale des Terrains et installations Sportive prend connaissance du rapport de délégué en date du 18 janvier 2025, qui stipule que :

" Des dalles de plafond sont manquantes ou dégradées dans le vestiaire et les douches visiteurs "

Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande à la collectivité la remise en état du plafond du vestiaire visiteurs. Elle suggère que le plafond soit équipé d'un autre système que des dalles de plafond.

DEAUVILLE - STADE DU COMMANDANT HÉBERT - NNI 147150101

Cette installation a été classée T3 PN jusqu'au 27/01/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement en T2 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 17.02.2026 effectué par M. CHAPILLON, Président de la CDTIS du Calvados
- AOP du 10.10.2024
- Tests in-situ du 03.07.2024
- Plan de masse coté

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmet le dossier à la Fédération.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

TOUQUES - PARC DES SPORTS ET LOISIRS 5 - NNI 146990105

Cet éclairage a été classé E6 (LED) jusqu'au 22/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 20/01/2026 :
 - Éclairement moyen : 180 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.43
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.64

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

2.2 Confirmation de classement

LISIEUX - STADE LOUIS BIELMAN 1 - NNI 143660101

Cet éclairage a été classé E4 (IM) jusqu'au 11/02/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E4 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 19/01/2026 :
 - Éclairement moyen : 331 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.57
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.71

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (IM) jusqu'au 20/02/2027.

LISIEUX - STADE LOUIS BIELMAN 2 - NNI 143660102

Cet éclairage a été classé E6 (LED) jusqu'au 28/11/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 19/01/2026 :

- Éclairement moyen : 247 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.65
- Facteur d'uniformité U2h : 0.77

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

LISIEUX - STADE LOUIS BIELMAN 5 - NNI 143660105

Cet éclairage a été classé E6 (LED) jusqu'au 21/02/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 22/01/2026 :

- Éclairement moyen : 200 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.51
- Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

LISIEUX - STADE LOUIS BIELMAN 6 - NNI 143660106

Cet éclairage a été classé E5 (LED) jusqu'au 28/11/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E5 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 22/01/2026 :

- Éclairement moyen : 335 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.58
- Facteur d'uniformité U2h : 0.77

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E5 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

TOUQUES - PARC DES SPORTS ET LOISIRS 2 - NNI 146990102

Cet éclairage a été classé E6 (LED) jusqu'au 28/03/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 20/01/2026 :

- o Éclairement moyen : 168 Lux (LED)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.49
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.69

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

TOUQUES - PARC DES SPORTS ET LOISIRS 3 - NNI 146990103

Cet éclairage a été classé E6 (LED) jusqu'au 28/03/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 20/01/2026 :

- o Éclairement moyen : 180 Lux (LED)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.50
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.73

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

TOUQUES - PARC DES SPORTS ET LOISIRS 1 - NNI 146990101

Cet éclairage a été classé E7 (LED) jusqu'au 19/04/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 20/01/2026 :

- o Éclairement moyen : 127 Lux (LED) (E6 mini 150)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.50
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.73

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

TOUQUES - PARC DES SPORTS ET LOISIRS 4 - NNI 146990104

Cet éclairage a été classé E7 (LED) jusqu'au 19/04/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 28/01/2026 :
 - o Éclairement moyen : 129 Lux (LED) (E6 mini 150)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.42
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.62

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CERISY LA FORET - Stade Lucien Godin 1 - NNI 501100101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 03/10/2032

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- AOP du 14.02.2012

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 20/02/2036.

CERISY LA FORET - Stade Lucien Godin 2 - NNI 501100102

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 03/10/2032

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN et du document transmis :

- AOP du 14.02.2012

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 20/02/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

BREHAL - STADE MARTIAL WATRIN 2 - NNI 500760102

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 11/02/2035

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable installation du 12/02/2026 et du documents transmis :

- Plan de drainage

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable installation favorable.

La CRTIS précise que le Niveau de classement de l'installation pourra être Niveau T6 maximum.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LA HAYE PESNEL - STADE LANOS DIOR - NNI 502370101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 30/12/2025 :

- o Éclairement moyen : 172 Lux (LED)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.46
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.67

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

2.2 Confirmation de classement

VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY - STADE LA HAUTMONNIÈRE 1 - NNI 506390101

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 15/04/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 29/09/2025 :

- o Éclairement moyen : 152 Lux (IM)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.42
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.63

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (IM) jusqu'au 20/02/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

BELFORET EN PERCHE - STADE FOOT5 AVEC PALISSADES - NNI 610385501

Cette installation n'a jamais été référencée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du formulaire FOOT5 palissades.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS confirme la conformité de l'installation au cahier des charges FAFA.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LA FERTE MACE - Stade Gaston Meillon 4 - NNI 611680104

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en niveau E7 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 28/01/2026 :
 - o Éclairement moyen : 184 Lux (LED)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.63
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.82

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

2.2 Confirmation de classement

LA FERTE MACE - STADE GASTON MEILLON 1 - NNI 611680101

Cet éclairage a été classé E6 (LED) jusqu'au 16/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 28/01/2026 :

- Éclairage moyen : 189 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.56
- Facteur d'uniformité U2h : 0.75

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BUCHY - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 761460103

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en T7 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 02.02.2026 effectué par M/LEDOUX, membres de la CDTIS de la Seine Maritime.

Elle constate l'absence d'AOP ou d'AAC, la capacité de spectateur de l'installation est donc de zéro.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 20/02/2036.

YMARE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 767530102

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 20/02/2036.

YMARE - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 767530103

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 20/02/2036.

1.2 Confirmation de classement

LE HAVRE - STADE JACQUES VASSEUR 1 - NNI 763511102

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 12/04/2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 22.12.2025 effectué par M. MAURICE, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime.
- AOP du 25.05.2001

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Zone technique tracé en continu**

Elle demande une mise en conformité sans délai.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 20/02/2036.

LE MESNIL ESNARD - STADE DU SIVOM 2 - NNI 764290202

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 02/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Elle constate l'absence d'AOP ou d'AAC, la capacité de spectateur de l'installation est donc de zéro.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 20/02/2036.

LE MESNIL ESNARD - STADE STANISLAS BILYK - NNI 764290101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 12/05/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement niveau de classement en T5 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 21.01.2026 effectué par M. LEDOUX, membre de la CDTIS de la Seine Maritime
- Plan de masse 24.02.2025
- AOP du 27.01.2026

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la transmission des résultats des tests in-situ, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7Provisoire SYN jusqu'au 14/07/2026.

ROGERVILLE - STADE MICHEL HIDALGO - NNI 765330101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 06/06/2023

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de la CDTIS en date du 06.02.26 pour la mise en conformité de la zone de sécurité et de la hauteur des buts.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 20/02/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

MONT ST AIGNAN - STADE DES COQUETS 2 - NNI 764510102

Cette installation a été classée T7Prov SYN jusqu'au 30/06/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement en T5 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 22.10.2025 effectué par M. LEDOUX, membre de la CDTIS de la Seine Maritime
- AOP du 13.01.2005
- Tests in situ du 15.10.2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 09/12/2035.

YMARE - Stade Municipal 1 - NNI 767530101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 31/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier et constate que les travaux d'aménagement du vestiaire arbitre n'ont pas été réalisés à la suite de la demande de la CRTIS du 13.02.2024.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 20/02/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LA LONDE - Stade André Trepagny 1 - NNI 763910101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 20/11/2025 :

- Éclairement moyen : 178 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.43
- Facteur d'uniformité U2h : 0.66

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

2.2 Confirmation de classement

BOIS GUILLAUME - PARC DES SPORTS DES COSMONAUTES 2 - NNI 761080102

Cet éclairage a été classé Eentrainement (IM) jusqu'au 12/12/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement éclairage en niveau E6 (LED) et note l'absence d'avis préalable.

- Relevé d'éclairement en date du 29/01/2026 :

- Éclairement moyen : 172 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.41
- Facteur d'uniformité U2h : 0.66

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

LE HAVRE - COMPLEXE SPORTIF YOURI GAGARINE 1 - NNI 763512001

Cet éclairage a été classé E5 (LED) jusqu'au 20/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E5 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 29/09/2025 :

- Éclairement moyen : 269 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.56
- Facteur d'uniformité U2h : 0.73

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E5 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

OISSEL SUR SEINE - STADE MARCEL BILLARD 1 - NNI 764840101

Cet éclairage a été classé E4 (LED) jusqu'au 16/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E4 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 20/01/2026 :

- Éclairement moyen : 508 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.69
- Facteur d'uniformité U2h : 0.80

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (LED) jusqu'au 20/02/2028.

OISSEL SUR SEINE - Stade Marcel Billard 2 - NNI 764840102

Cet éclairage a été classé E6 (LED) jusqu'au 22/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 20/01/2026 :
 - o Éclairement moyen : 227 Lux (LED)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.40
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.53 (E6 mini 0.60)

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

OISSEL SUR SEINE - STADE MARCEL BILLARD 3 - NNI 764840103

Cet éclairage a été classé E6 (LED) jusqu'au 22/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 20/01/2026 :
 - o Éclairement moyen : 178 Lux (LED)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.56
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.73

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 20/02/2030.

OISSEL SUR SEINE - STADE MARCEL BILLARD 4 - NNI 764840104

Cet éclairage a été classé E4 (LED) jusqu'au 16/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E4 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 20/01/2026 :
 - o Éclairement moyen : 443 Lux (LED)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.44 (E4 mini 0.50)
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.61 (E4 mini 0.70)

Au regard des éléments transmis, la CRTIS ne peut pas proposer le classement de l'éclairage. La confirmation de classement de l'installation arrivé à échéance est actuellement en cours.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

